

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2231

Artikel: Le service public dans le flou : une spécificité réelle que changeante qui ne peut être ignorée
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service public dans le flou

Une spécificité aussi réelle que changeante qui ne peut être ignorée

Yvette Jaggi - 07 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34252>

Dans toute querelle de vocabulaire réside un malentendu ou carrément une dispute sur le fond. La question des services aux publics en général et du service public en particulier se pose, avec des accents divers, dans tout le pays.

Mais deux règles devraient prévaloir sans faire débat. D'une part, les administrations se doivent de respecter leur propre personnel, mais aussi les bénéficiaires extérieurs de leur travail et les consommateurs de leurs prestations. Et, de leur côté, les entreprises appartenant au secteur public ont, outre leur mission économique, une forte responsabilité sociale, régionale, voire nationale qu'elles peuvent assumer au mieux en préférant l'efficacité, la fidélité à la liberté.

L'expression «*service public*» a franchi la barrière des langues tardivement, dans les années 90 du siècle dernier. Mais, outre-Sarine, le concept semble moins bien compris, en raison de son «*caractère imprécis*» affirme [Benedikt Weibel](#) dans une récente de ses nombreuses chroniques. L'ancien directeur général des CFF (1993-2006) veut bannir un terme qu'il juge fumeux et dont il ne veut pas reconnaître la signification idéologique.

Or le parti socialiste suisse ([PSS](#)) a rappelé en juillet dernier son engagement «*pour un service public fort pour toutes et tous*» qui implique de «*s'éloigner de la logique du profit*». Dans le cas des sociétés anonymes proches de la Confédération, la recherche d'une rentabilité immédiate représente un grave malentendu sur la mission et un risque majeur pour leur stabilité à moyen et long terme.

A cet égard, on voit déjà les fâcheux effets des restrictions imposées à [Postfinance](#), proclamée banque systémique sans avoir l'autorisation d'en pratiquer toutes les activités constitutives. La construction boiteuse a été érigée sous la pression manifeste des banques commerciales et cantonales qui craignaient pour leur position dominante sur le marché des crédits, hypothécaires notamment. Et le [rattrapage en cours](#), qui prévoit une privatisation partielle, ne promet pas un avenir vraiment radieux à Postfinance.

Approvisionnement de base et infrastructures

En lieu et place du synthétique service public qu'il rejette, [Benedikt Weibel](#) préconise que l'on fasse la distinction entre, d'une part, l'approvisionnement de base en

biens et services répondant aux besoins de la population et, d'autre part, les infrastructures nécessaires au pays, à la région ou à la commune pour assurer la fourniture des produits et prestations de base.

Les modalités de l'approvisionnement de base et les infrastructures elles-mêmes évoluent selon les besoins sociaux et les développements techniques. Dans la mesure où elles concernent les collectivités publiques, les grandes options – et les investissements qu'elles impliquent – font l'objet de débats politiques souvent vifs, menés dans les parlements et les assemblées communales, parfois tranchés par le vote des citoyens.

De toute évidence, le terme de service public ne saurait effectivement recouvrir ni toutes les formes d'approvisionnement de base, ni toutes les variétés d'infrastructures. Le concept pluriel de «*services aux publics*» correspondrait déjà mieux à l'ensemble des prestations fournies, comme pourrait l'admettre [Benedikt Weibel](#).

Qui tient le rôle de l'Etat?

Ses contradicteurs en revanche, à l'instar de [Christian Müller](#) qui le tacle promptement dans [Infosperber](#),

dénoncent son refus de prendre en compte l'important rôle de l'Etat, implicitement évoqué par le terme de service public. Ce déni encourage *de facto* l'intervention privée à chaque occasion de profit réalisable, avec tous les risques concomitants d'atteintes au statut de la fonction publique et aux conditions de travail faites aux personnels assimilés, occupés dans le secteur parapublic (établissements subventionnés), voire dans les établissements privés remplissant des tâches d'intérêt public, et comme tels représentés par le Syndicat des services publics ([SSP](#)).

En ces temps de libéralisation endémique et de formes juridiques entremêlées, les rôles de propriétaires et de gestionnaires évoluent. Les anciennes «régies fédérales»

sont depuis quelques années constituées en sociétés anonymes de droit public dont la Confédération détient une majorité (Swisscom) ou la totalité (CFF, La Poste) du capital-actions, mais abandonne les affaires au Conseil d'administration, éventuellement cadré par une convention de prestations pluriannuelle.

Et les unités administratives, aux niveaux fédéral et cantonal, font de plus en plus souvent appel à des collaborations privées. Quitte à attribuer le marché à une SA fédérale, comme vient de le faire l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication ([Ofit](#)) à la suite d'un appel d'offres public lancé en mars 2017. Il s'agissait de trouver des partenaires pour l'externalisation de trois de ses

secteurs d'activité, consécutive à des coupes budgétaires concernant le personnel interne. Seuls deux domaines d'activité ont donné lieu à des offres valables. Et, dans les deux cas, l'adjudicataire n'est autre que Swisscom, dont la Confédération détient une courte majorité (51%) du capital...

De *New Public Management* en Etat 4.0 en passant par la diversification des partenariats public-privé, les contours du service public tendent à s'estomper progressivement. La gestion des collectivités perd de sa clarté. Raison de plus pour que les pouvoirs publics se montrent vigilants et gardent la maîtrise, tant pour la définition des missions que dans l'affirmation des priorités de l'action des services publics et aux publics.

Non, les Suisses ne sont pas exemplaires en matière de mobilité

Où je veux quand je veux, sans souci pour les conséquences négatives sur le plan environnemental et social

Michel Rey - 04 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34237>

Nos pratiques actuelles de la mobilité détruisent notre environnement. Ce sont les experts du [Forum Vies mobiles](#) - dont fait partie Vincent Kaufmann, professeur en sociologie urbaine à l'EPFL - qui l'affirment dans [une tribune](#) récemment parue dans *Le Monde*.

Partout dans le monde,

toujours plus de camions, d'automobiles et de liaisons aériennes, toujours plus d'infrastructures en construction, toujours plus d'offres commerciales, toujours plus de mobilités polluantes. Cela doit changer.

Au siècle dernier, on a privilégié la vitesse: toujours plus vite et plus loin. Le siècle

en cours consacre la montée en puissance des technologies de communication à distance. On peut sillonner le monde entier tout en restant connecté. Les innovations technologiques sont souvent présentées comme des solutions miracles (voiture autonome, ville intelligente). Elles sont étudiées sans accorder une attention suffisante à l'impact